

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Présents : M. Paul VERNAY, M. Marc OBRINGER, Mme Odile RAPAUD,
Mme Sylvie BORDERY, M. Yves PAQUIER Mme Christelle MORTEL
Nathalie LAMBERT, M. Christian MILLET (arrivé à 18h35), Mme
Magalie SAVART Mme Maryvonne BOUCHARD (arrivée à 18h30),
Mme Marie-Pierre CHESSEL (arrivée à 18h15),

Excusées : Mme Annabelle BIANCHI, Mme Catherine LEIGNIER, M. Michel
FORAY et M. Bernard CHARDON (pouvoir à M. OBRINGER)

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2019
par 8 voix pour et une abstention.

=====

1 DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Vente de 2 parcelles ZB 193 et ZB 243 de 1252 m2 situées 1498 route de Lyon
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Vente de 3 parcelles A 1289 de 400 m2, A 1290 de 456 m2 et A 1291 de 641 m2,
situées 651 route de Trévoux
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle A 2360 de 370 m2 située 72 chemin du Comte
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

2 Convention de maîtrise d'œuvre RD4 - Remillieux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation
d'assistance au titre de la sécurisation de la Route de Trévoux entre la Route du Péage
et la Route de Lyon, proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain
(ADI 01).

Cette prestation de faisabilité sera facturée à la Commune : 1 350€ H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 9 voix pour, accepte les termes de la
convention de prestation d'assistance au titre de la sécurisation de la Route de
Trévoux entre la Route du Péage et la Route de Lyon.

3 Convention SPA

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de partenariat avec la SPA de Lyon pour la stérilisation de chats errants dans les lieux publics de la commune afin de limiter leur prolifération.

La SPA participe aux frais de stérilisation. Les animaux sont ensuite identifiés au nom de la mairie et replacés sur leur site de vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, accepte les termes de la convention de la SPA concernant la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune de Pérouges, moyennant une participation.

4 Renégociation du contrat de groupe d'assurances de risques statutaires

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Celui-ci a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Ce contrat a été conclu dans le cadre des dispositions prévues par l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret 88-145 du 15 février 1988, à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2016 dans le strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué en dernier lieu au groupement CNP / GRAS-SAVOYE qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat et ce, pour une durée ferme de 4 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires, pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :

- qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
- qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe,
- qu'il se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

5 Compte-rendu des commissions

- **Finances**

Les 115 000 de FCTVA sur les travaux 2018 ont été encaissés

- **Travaux et voirie**

Le portail du service technique a été posé.

- **Environnement**

Etude de la coupe communale des arbres et des haies

Le Lion's club offre des bulbes de tulipes à la commune

Une pétition pour la protection du Tilleul et le respect de l'interdiction de stationnement sur la place a été lancée

- **Communication**

Le bulletin annuel est terminé. L'accent a été mis sur un pêle mèle de photos.

- **Urbanisme**

PLU : le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'ensemble des démarches (sauf le double classement artisanal/agricole du bâtiment à Rapan).
La validation finale sera votée le 20 janvier.

- **Social**

95 participants au repas des anciens, 129 colis + 13 pour ceux qui sont hospitalisés.
Belle réussite.

- **Tourisme culture et vie associative**

Grand succès du marché de Noël. Une vigilance sur la sécurité.

6 **Questions Diverses**

- FICA : une convention a été signée en mai 2019 pour une année. Une réflexion doit être engagée si la commune continue à laisser la ferme en gestion à cette association. Dans le cas contraire il faudra dénoncer la convention lors du prochain conseil de janvier. Cette solution semble retenir l'aval du conseil.
- Agrandissement école, avec la construction d'un bâtiment à usage de salle de sport, d'abri et associatif. Le dossier devra être confirmé par la nouvelle équipe municipale. Le prochain conseil validera le choix de l'architecte, et les demandes de subventions à réaliser dans le cadre du contrat de ruralité (Etat), et également vers la Région et le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h40

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 janvier 2020 à 20 h